

▶ ▶ DÉCLARATION CONSENSUELLE MONDIALE POUR UNE PARTICIPATION EFFECTIVE DES ADOLESCENTS ET DES JEUNES

Nous, signataires de la présente Déclaration, experts et leaders du développement international, affirmons que les jeunes ont le droit fondamental de participer effectivement et activement à toutes les questions qui concernent leur vie. Par cette Déclaration, nous nous prévalons d'une somme croissante d'éléments montrant combien la participation effective des jeunes aux efforts de développement est importante, et nous réaffirmons notre volonté de protéger et de promouvoir les droits de tous les jeunes et de faire en sorte qu'ils jouent un rôle de premier plan dans la mise au point de stratégies et dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation de l'ensemble des politiques, programmes et initiatives qui les concernent et les protègent. Nous sommes également conscients qu'il importe de faire participer les jeunes adolescents¹ et que leur participation effective et leur sécurité peuvent exiger des précautions supplémentaires.

La présente Déclaration vise à mobiliser la communauté de l'action sanitaire et du développement, sur les plans local et mondial, autour d'une conception commune des moyens permettant aux jeunes de participer de manière effective à l'élaboration et à la mise en œuvre de toutes les politiques et de tous les programmes et processus qui les concernent. La participation effective des jeunes est un élément essentiel du projet commun que nous avons d'atteindre les objectifs de développement durable (ODD) et les cibles dont ils sont assortis, les objectifs de l'initiative FP2020 et de la Stratégie mondiale pour la santé de la femme, de l'enfant et de l'adolescent, entre autres objectifs fixés au niveau international pour éliminer la pauvreté et promouvoir la santé, les droits et le bien-être de tous.

De ce fait, il ne s'agit plus pour nous de considérer les jeunes comme de simples bénéficiaires, mais de les associer au même titre que d'autres, en tant que partenaires avertis, à des projets, des travaux de recherche, des programmes et des initiatives dirigés ou codirigés par des jeunes ou centrés sur eux, afin qu'ils interviennent dans la prise de décisions sur un pied d'égalité avec les autres parties prenantes, ou bien qu'ils soient consultés et participent de manière effective à l'exécution d'initiatives dirigées par d'autres parties prenantes.²

À cette fin, nous nous engageons à respecter la définition et les principes d'une participation effective des adolescents et des jeunes énoncés ici.

La participation effective des adolescents et des jeunes est un partenariat inclusif, intentionnel et mutuellement respectueux entre adolescents, jeunes et adultes au sein duquel le pouvoir est partagé, les apports respectifs sont valorisés et les idées, les points de vue, les compétences et les atouts des jeunes sont pris en compte dans la conception et la mise en œuvre ou le fonctionnement des programmes, stratégies, politiques, mécanismes de financement et organisations qui ont une incidence sur leur existence et sur leur communauté, leur pays, et le monde.

Pour une participation effective des adolescents et des jeunes, il faut repérer et modifier les structures de pouvoir qui empêchent les jeunes d'être considérés comme des experts de leurs propres besoins et priorités, tout en développant leur aptitude à diriger. Les jeunes comprennent les adolescents, âgés de 10 à 19 ans, et ceux de la tranche d'âge 15-24 ans, selon la définition de l'OMS,³ quels que soient leur condition socioéconomique, leur identité ethnique, leur orientation sexuelle, leur identité sexuelle, l'expression de leur genre, leurs caractéristiques sexuelles, leur situation matrimoniale, leur religion, leur handicap, leur affiliation politique, et où qu'ils se trouvent. (Adapté de Youth Power, USAID)⁴

Cette définition de la participation effective des adolescents et des jeunes repose sur les principes ci-après, qui permettent à une organisation d'adopter une approche centrée sur les jeunes, consistant à intégrer pleinement leur participation dans ses activités et à mettre systématiquement les jeunes au centre, en tenant compte de leur diversité en tant qu'individus et personnes autonomes ayant des droits.⁵

1. Par jeunes adolescents, on entend les jeunes âgés de 10 à 14 ans.

2. USAID, *Youth Engagement in Development: Effective Approaches and Action-Oriented Recommendations for the Field*.

3. Aux fins du présent document, les « jeunes » désignent toutes les personnes âgées de 10 à 24 ans, étant entendu néanmoins que les organisations dirigées par des jeunes travaillent avec des personnes pouvant avoir jusqu'à 29 ans, car ce groupe élargi apporte une contribution et des compétences utiles aux politiques et programmes destinés aux jeunes.

4. Youth Power, *Meaningful Youth Engagement*, disponible à l'adresse <http://www.youthpower.org/youth-engagement-cop>.

5. IPPF (2015). *The journey to youth-centeredness in IPPF*. London: IPPF.

Nous nous engageons à pleinement respecter les principes ci-après dans le cadre des efforts que nous faisons pour garantir la participation effective des jeunes, valoriser leur savoir-faire, leur travail et leur apport et cultiver leurs talents en vue de développer au maximum leur potentiel. La participation doit être :⁶

- 1. Fondée sur le respect des droits** – Les jeunes sont sensibilisés et informés de leurs droits et ils sont en mesure de demander des comptes aux responsables sur le respect, la protection et l'exercice de ces droits.
- 2. Transparente et basée sur l'information** – Les jeunes reçoivent des informations complètes, fondées sur des données factuelles, accessibles et adaptées à leur âge qui tiennent compte de la diversité de leurs expériences et qui protègent leur droit à exprimer leurs vues librement. Il y a une entente claire sur la manière dont les jeunes feront profiter qui des informations qu'ils détiennent, de leurs compétences et de leur savoir, et dans quel but.
- 3. Volontaire et libre de toute coercition** – Les jeunes ne doivent pas être contraints de participer à des actions ou d'exprimer des vues qui sont contraires à leurs croyances et à leurs souhaits et ils doivent en toutes circonstances savoir qu'ils peuvent se retirer d'un processus à n'importe quel stade.
- 4. Respectueuse des opinions, des origines et de l'identité des jeunes** – Les jeunes seront encouragés à proposer des idées et des activités qui intéressent leur existence et à exploiter leurs connaissances, leurs compétences et leurs capacités. On cherchera activement à faire participer divers jeunes en fonction des besoins et du public. La collaboration devra être culturellement adaptée aux jeunes de toutes origines, sachant que les opinions des jeunes ne sont pas homogènes et qu'elles doivent être appréciées pour leur diversité, sans aucune stigmatisation.
- 5. Sûre** – Tous les adultes et toutes les personnes ayant autorité qui collaborent directement ou indirectement avec des jeunes sur des questions de tous niveaux se doivent de prendre toutes les précautions raisonnables pour réduire le plus possible le risque de violence, d'exploitation, de participation de pure forme ou toute autre conséquence négative que pourrait avoir la participation des jeunes.

En signant et en appliquant la présente Déclaration, nous réaffirmons que les jeunes ont le droit de participer sur un pied d'égalité avec les autres parties prenantes aux questions qui influent sur leur existence.⁷ Ce droit s'applique à l'élaboration, à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation des politiques, des programmes et des initiatives.

Nous nous engageons à faire en sorte que les jeunes soient acceptés et qu'il leur soit fait confiance en tant que décideurs afin que nous puissions tous bénéficier de partenariats véritables, de possibilités de dialogue intergénérationnel et d'une plus grande capacité à traiter les questions qui intéressent la vie des jeunes.⁸

Nous convenons de participer à des mécanismes nous obligeant à rendre compte de notre action de plaider pour une participation effective des jeunes afin de mesurer les progrès accomplis.

6. Adapté de UNICEF, *Adolescent and Youth Engagement Strategic Framework*, disponible à l'adresse <http://www.unicefemergencies.com/downloads/resource/docs/Adolescents/63792683.pdf>.

7. *The A-Z of MYP: How to integrate Meaningful Youth Participation into your organisation and program*, CHOICE for Youth and Sexuality.

8. *Women Deliver, A Discussion Paper on Meaningful Youth Development*.





LISTE RÉCAPITULATIVE ET RÉFÉRENCES SUPPLÉMENTAIRES

Complément à la Déclaration consensuelle mondiale pour une participation effective des adolescents et des jeunes

LISTE RÉCAPITULATIVE

Sont exposées ici, à l'intention des organismes, des dirigeants, de la société civile, des professionnels de la santé et de tous ceux qui cherchent à collaborer avec les jeunes de manière inclusive et équitable, les stratégies pratiques recommandées pour une participation effective des adolescents et des jeunes :⁹

1. **Contribuer au leadership des jeunes** en leur offrant des possibilités de prendre des décisions à tous les stades des programmes et des initiatives. Il peut s'agir de collaborer avec les organisations dirigées par des adolescents et des jeunes en tant que partenaires essentiels, de mettre sur pied ou de soutenir des projets, de créer un groupe consultatif de jeunes clairement structuré pour influencer la direction d'une organisation ou d'une initiative donnée, ou encore de réserver des places aux jeunes dans les groupes qui planifient et prennent des décisions. Cette stratégie consiste également à faire en sorte que ces fonctions soient clairement définies et les jeunes suffisamment aidés à tous égards pour pouvoir influencer les décisions.
2. S'engager à discuter et à **convenir des rôles, des responsabilités et des attentes** avec les jeunes, de préférence dans un accord écrit. Ces discussions doivent porter sur la finalité, le but et l'objectif de la collaboration avec les jeunes pour garantir la responsabilité mutuelle. Avant de collaborer, il convient de déterminer avec les jeunes les modalités de leur participation, sa portée, son but et son impact éventuel, quelle contribution ils souhaitent apporter et par quels moyens. Après la collaboration, les jeunes doivent être clairement informés de l'influence que leur participation a eue sur les résultats et ils doivent se voir offrir la possibilité de participer aux processus ou activités ultérieurs, y compris au suivi et à l'évaluation de leur participation et de son impact global.
3. **Définir une méthode claire pour recueillir l'avis des jeunes sur leur participation et en tenir compte.** S'entretenir régulièrement avec les jeunes sur la question de savoir si leur avis et leurs idées sont pris en compte et comment rendre leur participation plus effective.
4. **Trouver et créer des possibilités** pour les jeunes et les aider à défendre les causes de leur choix et à faire part en toute sécurité de leur expérience et de leurs connaissances en les mettant en contact avec de grands réseaux, en les conseillant pour qu'ils s'expriment dans le cadre d'actions de sensibilisation et en engageant des jeunes parmi le personnel.
5. **Favoriser une collaboration durable et des relations suivies** entre les jeunes et les communautés qu'ils représentent. Cette stratégie peut consister à accorder aux jeunes suffisamment de temps, d'espace et de moyens pour se réunir avec les membres de leur communauté dans le but d'accroître leur influence et de dialoguer avec celle-ci, y compris avant, pendant et après de grands événements.
6. **Développer les compétences et enrichir les connaissances** des jeunes et des adultes qui collaborent avec eux. Les jeunes peuvent avoir besoin d'aide pour développer leur aptitude à collaborer avec d'autres parties intéressées et d'une formation spéciale dans divers domaines pour pouvoir participer efficacement. Pour leur part, les adultes ont besoin d'une préparation, de compétences et d'un soutien pour pouvoir réellement faciliter la participation des jeunes. On peut entreprendre à cette fin d'enseigner aux adultes à écouter les jeunes, à travailler de concert avec eux et à les associer de façon constructive à un projet en fonction de leurs capacités, lesquelles évoluent.
7. **Utiliser des termes et des méthodes de communication qui soient compréhensibles, respectueux et accessibles** pour tous en évitant le vocabulaire trop technique et le jargon, en mettant au point des matériels pour les jeunes handicapés et en proposant des traductions à ceux qui en ont besoin.
8. **Fournir aux jeunes une aide et des moyens suffisants**, ressources financières comprises, dans les meilleurs délais. Cette stratégie suppose notamment d'accorder un degré de priorité suffisant au financement et de conclure des partenariats officiels avec les organisations dirigées par des adolescents et des jeunes. Elle exige aussi une plus grande transparence et plus grande diversité des dispositifs de financement pour allouer des crédits aux jeunes de manière équitable et faire en sorte que ces crédits soient suffisants afin que différents jeunes puissent réellement participer. Dans des limites culturellement adaptées, les jeunes seront dédommagés de leur participation eu égard à leurs compétences, à leur savoir et au temps qu'ils y ont consacré.
9. **Créer des conditions propices** et veiller à ce que les jeunes se voient accorder suffisamment de temps et de ressources pour profiter des occasions de participer à la prise de décisions, s'en sentir capables et s'y préparer. Il faut pour cela tenir compte des différents degrés d'aide nécessaire en fonction de l'âge et des capacités (qui évoluent) des jeunes, et être conscient que les connaissances et la participation de certains jeunes peuvent résulter d'expériences personnelles négatives, susceptibles de provoquer des traumatismes émotionnels nécessitant une aide psychologique.
10. **Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des filles et des jeunes femmes** dans tous les processus. Cette stratégie consiste notamment à appliquer des mesures tenant compte des facteurs de genre pour faciliter la participation des filles et des jeunes femmes à la gouvernance plurielle. En garantissant la participation effective des femmes et des filles, nous transformerons les normes sociales déterminées par le genre, car leur rôle dans les organes décisionnels s'en trouvera légitimé.

LISTE DE RÉFÉRENCES

Les principes d'une participation effective des adolescents et des jeunes sont énoncés dans les documents suivants :

1. Convention relative aux droits de l'enfant. L'article 12 stipule que la participation est un droit fondamental de tous les enfants et de tous les jeunes.
2. Conférence internationale sur la population et le développement (CIPD), 1994. La mesure 6.15 stipule que les jeunes devraient être associés à la planification, à l'exécution et à l'évaluation des activités de développement qui ont une incidence directe sur leur vie quotidienne.
3. Déclaration politique sur le VIH et le sida, 2016. Les paragraphes 21, 30 et 64.b) soulignent qu'il est important d'associer étroitement les personnes qui risquent d'être infectées par le VIH et qui sont touchées par le virus, précisant qu'elles devraient pouvoir exercer l'ensemble de leurs droits fondamentaux et participer à la vie civile, politique, sociale, économique et culturelle au même titre que les autres, sans être victimes de préjugés, de stigmatisation ou de discrimination d'aucune sorte.



4. Charte africaine de la jeunesse, 2006. L'article 16 dispose que les États se doivent d'assurer la pleine participation des jeunes au recensement de leurs besoins dans les domaines de la procréation et de la santé et à la conception de programmes qui répondent à ces besoins.
5. Déclaration du Forum mondial des jeunes à Bali, 2012. Ce texte met en lumière les questions et les priorités qui intéressent les jeunes dans le contexte de la population et du développement et recommande des actions pour le rapport final de l'examen [CIPD + 20] et pour le programme de développement des Nations Unies pour l'après 2015. Il insiste sur l'importance de mettre les droits des jeunes au centre même du développement.

Références utiles pour appliquer la Déclaration consensuelle mondiale pour une participation effective des adolescents et des jeunes

1. **AIDS Alliance** : [Viser plus haut : 10 stratégies pour une participation significative des jeunes](#). Expose et explique 10 stratégies clés.
2. **CHOICE for Youth and Sexuality** : [The A-Z of MYP: How to integrate Meaningful Youth Participation into your organization and program](#), 2nd edition, January 2018. Ce dossier donne tous les conseils, outils et informations nécessaires pour organiser une formation de trois jours à la participation effective des jeunes, y compris des projets de textes et des cahiers spéciaux. Un graphique reprenant la métaphore d'une fleur qui éclot aide à comprendre en quoi consiste la participation effective. Le dossier comprend en outre une série de listes récapitulatives dont les jeunes peuvent s'aider pour mesurer les différents éléments de la participation des jeunes et pour établir des graphiques indiquant le degré de participation des jeunes dans les organismes.
3. **DFID** : [CSO Youth Working Group, Youth Participation in Development: A Guide for Development Agencies and Policy Makers, 2010](#). Ce guide destiné aux donateurs et aux décideurs porte sur les processus à utiliser pour associer les jeunes au développement. Il expose l'approche dite « à trois prismes » de la participation des jeunes, et les raisons pour lesquelles les donateurs et les décideurs devraient collaborer avec les jeunes. Il passe en revue les cadres stratégiques et les politiques nationales et présente une série de 20 études de cas analysant les questions de participation des jeunes dans différents pays et différentes organisations. Il fournit en outre des aides utiles, dont un modèle de fiche de notation pour mesurer la participation, et une liste d'indicateurs tirés de l'Indice de développement des jeunes.
4. **Advocates for Youth** : [Youth Participation Guide: Assessment, Planning, and Implementation](#). Ce guide est destiné au personnel exécutant des organisations et aux jeunes susceptibles de participer à tous les niveaux de ces organisations. Il contient une série de fiches d'information sur différents aspects de la participation des jeunes utilisables à des fins pédagogiques. On y trouve également un cours de formation à la collaboration entre jeunes et adultes, assorti de diapositives, pour enseigner aux individus et aux organisations à associer les jeunes à la conception, à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de programmes de santé reproductive et de lutte contre le VIH/sida.
5. **IPPF** : [Setting Standards for Youth Participation](#). Ce document s'adresse aux organismes qui souhaitent planifier leurs activités de développement avec les jeunes. Il présente la participation des jeunes comme un processus dynamique et expose les avantages, les inconvénients et certains aspects programmatiques de ce processus. Il donne aussi 15 conseils pour assurer une bonne participation et comprend une série de questions d'autoévaluation destinées aux adultes qui collaborent avec des jeunes.
6. **IPPF & USAID** : [Forging Youth-Adult Partnerships on the Board, IPPFAR induction guide for board members](#). Ce guide destiné aux membres du conseil d'administration de la Fédération internationale pour la planification familiale expose les méthodes permettant de pleinement intégrer les jeunes. Il propose une série d'activités et de cahiers pour organiser un cours de formation.
7. **IWHC** : [Ensuring Youth Participation in Sexual and Reproductive Health Policies and Programs: What we Know](#). Ce dossier fait une synthèse concise mais complète des obligations contractées en matière de participation des jeunes, c'est-à-dire de l'ensemble des engagements pris par les gouvernements de respecter le droit qu'ont les jeunes de participer et d'être associés à la prise de décisions, y compris dans les programmes de santé sexuelle et reproductive. Il donne également une définition exhaustive de la participation des jeunes.
8. **PMNCH/Women Deliver** : [Advocating for change for adolescents: A Practical Toolkit](#). En fournissant des informations pratiques utiles pour concevoir, appliquer et évaluer les résultats de plans de sensibilisation, ce guide aide à associer efficacement les jeunes à l'action de sensibilisation.
9. **UNICEF**: [Adolescent and Youth Engagement Strategic Framework](#). Ce cadre stratégique distingue la simple participation d'une participation effective et énonce les principes essentiels à respecter pour que la participation des jeunes soit conforme à l'éthique, systématique et durable.
10. **USAID** : [Youth Engagement in Development: Effective Approaches and Action- Oriented Recommendations for the Field](#). Ce document explique en détail l'échelle de participation de Hart et recommande une série d'approches à visée pratique.
11. **WHO/UNAIDS/UNESCO/UNFPA/UNICEF/UN Women/World Bank/PMNCH/EWEC**. [Global AA-HA! \(Accelerated Action for the Health of Adolescents\). Guidance to Support Country Implementation](#). Ce recueil de documents fournit aux pays des lignes directrices fondées sur des bases factuelles pour décider quoi faire en faveur de la santé des adolescents et comment procéder. L'importance d'une participation effective des jeunes et des adolescents y est partout soulignée.
12. **Women Deliver** : [A Discussion Paper on Meaningful Youth Development](#). On trouvera dans ce document une définition exhaustive de la participation effective des jeunes et une analyse des éléments essentiels dont elle se compose, qui sont le fruit d'une vaste consultation à plusieurs niveaux sur la participation des jeunes. Cet exposé indique aussi les principaux obstacles qui empêchent les jeunes de participer à l'action de sensibilisation dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive et des droits qui s'y rapportent.
13. **World YOUTH Report** : [Chapter 10: Youth Participation in Decision-making](#). Ce chapitre du rapport mondial sur la jeunesse fait ressortir les avantages de la participation des jeunes et les conséquences de leur nonparticipation, présente des modèles de participation et recense différentes manières de procéder.
14. **Youth Coalition & CHOICE for Youth and Sexuality** : [A step by step guide to creating sustainable youth-led organisations working on Sexual and Reproductive Health and Rights](#). Ce guide porte sur la création et la viabilité des organisations dirigées par des jeunes dans le domaine de la santé sexuelle et reproductive et des droits qui s'y rapportent. Il expose clairement les grands enseignements tirés de l'expérience qui aident à créer des organisations durables, recense les problèmes et propose des solutions. Il contient également une liste d'ouvrages utiles pour les jeunes qui souhaitent créer, continuer à faire exister ou renforcer des organisations de ce type.